



FICHE D'INSCRIPTION ÉLÈVE SAISON 2019/2020

ÉLÈVE *

NOM.....Prénom

Date de naissance.....Tel.....

Adresse.....

Code Postal.....Ville.....

Email.....

RESPONSABLE LEGAL POUR ELEVE MINEUR *

NOM.....Prénom.....

Adresse postal.....

Tel.....Email.....

Comment nous avez-vous connu ? (cochez) Facebook Instagram Site internet
 Autre (précisez)

***ATTENTION : Merci d'écrire lisiblement et d'informer la direction de l'école en cas de changement d'adresse postale, de tél et d'email.**

COURS CHOISI(S) – Préciser le(s) jour(s) et horaire(s) du ou des cours que vous suivrez

Discipline	Jour	Horaire
Discipline	Jour	Horaire
Discipline	Jour	Horaire
Discipline	Jour	Horaire
Discipline	Jour	Horaire
Discipline	Jour	Horaire

FORMULE CHOISIE

Je souscrit à un Forfait **ANNUEL** * **TRIMESTRE**

Je souscrit à une Carte **5 COURS** **10 COURS** **20 COURS**

Montant Total : + **20 € de frais d'inscription**

Règlement par Chèque(s) Espèces

* En cas de souscription à un **Forfait annuel** : **règlement possible jusqu'en 5 chèques** (merci d'indiquer au dos des chèques le mois d'encaissement souhaité + nom de l'élève si différent / encaissements le 10 de chaque mois).

Nb de chèques(s) : / Nom de la banque :

Pièces à fournir avec l'inscription : certificat médical de non contre indication à la pratique de la danse datant de moins de 3 mois + 2 photos d'identité récentes + un enveloppe timbrée libellé à votre adresse + une adresse mail valide

Je confirme mon inscription et m'engage à respecter le règlement intérieur de l'école (au verso ►)

Date Signature :

REGLEMENT INTERIEUR ECOLE DE DANSE ZIG ZAG SAISON 2019/2020

**Les cours ont lieu du lundi 16 septembre 2019 au samedi 27 juin 2020, soit 33 semaines de cours.
Il n'y a pas cours pendant les vacances scolaires ni les jours fériés.**

Pour les inscriptions au trimestre, les dates sont les suivantes :

TRIMESTRE 1 : du 16 septembre au 21 décembre 2019

TRIMESTRE 2 : du 6 janvier au 11 avril 2020

TRIMESTRE 3 : du 27 avril au 27 juin 2020

Le règlement des cours s'effectue en début de saison (en septembre pour les inscriptions à l'année), à chaque début de trimestre pour les inscriptions au trimestre, à tout moment de l'année pour les formules à la carte. Pour les règlements annuels effectués en plusieurs fois, tous les chèques sont à déposer au moment de l'inscription en précisant au dos de chaque chèque le mois d'encaissement souhaité (septembre à juin) ainsi que le nom de l'élève si différent de celui du chèque. Les chèques sont mis à l'encaissement le 10 de chaque mois.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'arrêt ou en cas d'absence prolongée de l'élève, qu'elle qu'en soit la raison, qu'il s'agisse d'un engagement à la carte, au trimestre ou à l'année. Le règlement en plusieurs chèques pour les inscriptions à un forfait annuel correspond à une facilité de paiement accordée aux personnes qui souhaitent en bénéficier, les sommes restent dûes à l'école dès la confirmation de l'inscription, les chèques établis ne peuvent en aucun cas être restitués en cours d'année..

Les cours s'effectuent en chaussettes, chaussons ou pieds nus.

Pour les cours de HipHop, seules sont autorisées les baskets avec semelles claires et propres, et destinées uniquement à un usage intérieur.

Les élèves doivent se présenter en cours cheveux attachés.

Pour la tenue, s'adresser directement aux professeurs de chaque discipline.

Pour le bon déroulement des cours, les élèves doivent respecter les horaires (prévoir une arrivée un peu avant le cours, le temps de se préparer).

Il n'est pas permis de prendre des photos ou des vidéos des cours sans autorisation des professeurs et de la direction de l'école.

La présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la danse datant de moins de 3 mois à compter de la date d'inscription de l'élève est obligatoire.

La direction de l'école de danse et les professeurs ne pourront être tenus responsable de tout dommage corporel en cas de la non-présentation de ce certificat, l'élève ou son responsable légal en assumera seul les conséquences éventuelles.

DROIT A L'IMAGE :

Dans le cadre des cours, stages ou spectacles, des photos ou vidéos des élèves peuvent être prises à des fins d'illustration des supports de communication de l'école. Les élèves majeurs et les responsables légaux des élèves mineurs donnent tacitement, par leur signature en bas de ce formulaire, l'autorisation de pouvoir utiliser leur image dans ce cadre uniquement.

L'école décline toute responsabilité en cas de vols ou de détérioration d'effets personnels au sein des locaux.

La direction de l'école et les professeurs sont responsables des élèves mineurs uniquement pendant les cours à l'intérieur des locaux.

Les responsables légaux doivent venir chercher les jeunes enfants à l'issue de chaque cours.

Je soussigné(e), (responsable légal pour l'élève mineur)..... certifie avoir lu le règlement intérieur et l'accepte.

Date

Signature précédée de la mention "lu et approuvé"